

Le Jardin d'Artémise

Contrat d'engagement Saison 2024

Les Amis de la Ferme de Bagnolet

Le présent contrat est passé entre le producteur : Sylvie Taurinya, Quartier Ruinel
510 chemin du Pont des chaînes, 26150 DIE Tél. 06.51.71.02

Et l'adhérent de l'AMAP : M, Mme, Mlle
Demeurant :
Tél fixe : Mobile : mail :
Adhérent AMAP Plateau Sud

1. Objet du contrat :

Le présent contrat est passé pour la fourniture de produits de bien-être naturels par Sylvie TAURINYA à l'adhérent de l'AMAP Les Amis de la Ferme de Bagnolet à raison de 3 livraisons pour l'année.

Le producteur garantit un prix avantageux par rapport au prix de détail du contenu.

Toutefois, il ne pourra pas être retenu responsable en cas de sinistre exceptionnel (tempête, gel, sécheresse ...)

2. Engagements réciproques :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, c'est-à-dire :

- Engagements pour l'adhérent de l'association:
 - pré financer la production par un engagement sur l'année civile
 - assurer la distribution avec le producteur
- Engagements du producteur :
 - être présent aux distributions
 - donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée ou les modifications de la production, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Engagements communs :
 - partage des risques et bénéfiques naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
 - participer aux réunions de bilan de fin de saison (assemblée générale 1 fois par an).

3. Durée du contrat :

Ce contrat est élaboré pour l'année civile. Il peut être rompu par l'une ou l'autre des parties à la fin de la période d'un an déjà engagée.

En cas de résiliation de la part de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué pour la période déjà engagée.

4. Distribution :

L'AMAP Les Amis de la Ferme de Bagnolet et le producteur fixent les dates des **3 livraisons**, le lundi de 18h30 à 20h.

Les dates seront rappelées aux adhérents par l'AMAP Les amis de la Ferme.

Le principe d'enlèvement est défini pour toute la période du contrat aux heures et jours déterminés.

En cas de non retrait par l'adhérent, les produits seront :

- soit vendus à un « occasionnel » au bénéfice de l'AMAP Les Amis de la Ferme de Bagnolet qui, avec l'aide de cet argent, financera des paniers solidaires,
- soit donnés à une association caritative,
- soit récupérés par les adhérents de permanence le jour de la distribution.

Le Jardin d'Artémise

Contrat d'engagement Saison 2024

4. Paiement et choix des produits:

EAUX FLORALES		Prix	Quantité	Montant
Bleuet	200ml	10 €		
Calendula	200ml	10 €		
Camomille romaine	200ml	10 €		
Géranium rosat	200ml	10 €		
Lavande sauvage	200ml	10 €		
Menthe poivrée	200ml	10 €		
Rose ancienne	200ml	10 €		
Thym à linalol	200ml	10 €		
Tea tree	200ml	10 €		
LOTIONS				
Artémise (rose-verveine-géranium) Tonique du matin	200ml	12 €		
Mirettes (bleuet-camomille_myrte vert) Décongestionnant des yeux	200ml	12 €		
Visage (lavande-laurier-calendula- camomille) Spéciale yeux irrités	200ml	12 €		
CREMES				
Bonne mine	30ml	12 €		
Bonne mine	50ml	18 €		
Fleur de peau	30ml	12 €		
Fleur de peau	50ml	18 €		
Fleur d'orient	30ml	12 €		
Fleur d'orient	50ml	18 €		
Spotlight	30ml	10 €		
Spotlight	50 ml	15 €		
BAUMES				
Baume des lèvres	15ml	7 €		
HUILES FLORALES				
Rosée du matin	50ml	10 €		
Rosée du matin	100ml	15 €		
Calendoux	50ml	10 €		
Calendoux	100ml	15 €		
Sieste	50ml	10 €		
Sieste	100ml	15 €		
HUILES DE SOIN				
Bonne mine	50ml	12 €		
Bonne mine	100ml	17 €		
Bougeotte	50ml	12 €		

Le Jardin d'Artémise

Contrat d'engagement Saison 2024

Bougeotte	100ml	17 €		
Gambettes légères	50ml	12 €		
Gambettes légères	100ml	17 €		
Cheveux	50ml	12 €		
Cheveux	100ml	17 €		
HUILES ESSENTIELLES				
Lavandin grosso	10ml	5 €		
Lavandin grosso	30ml	10 €		
Romarin 1,8 cinéol	5ml	7 €		
Romarin 1,8 cinéol	10ml	10 €		
TOTAL				

en 3 règlements : 3 chèques de : €

Le tableau récapitulatif des quantités pour chaque adhérent est conservé par l'AMAP et le Producteur.

Le montant à payer est rappelé par l'AMAP Les Amis de la Ferme de Bagnolet à ses adhérents.

Le paiement se réalise de préférence sous forme de 3 chèques (à l'ordre de **Sylvie Taurinya**) qui seront encaissés à chaque livraison.

Modalités d'inscription :

- 1 chèque d'adhésion de 15€ à l'ordre des Amis de la Ferme (Le bulletin d'adhésion est à télécharger sur le site, et à joindre complété au contrat).
- **le contrat d'engagement signé et paraphé**, vos coordonnées complètes, y compris adresse email lisible inscrite, les communications s'effectuant essentiellement par ce biais.

Dossier complet à envoyer à : **Laurent Fordant, 43 rue Charles Delescluze, Bat 7B, 93170 Bagnolet** (pas de réservation par mail ou téléphone, pas d'envoi en AR). Un mail vous sera envoyé à réception des documents.

Fait en 2 exemplaires

Date et signature de l'adhérent :

Date et signature du producteur :

Référent Laurent Fordant